

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE120266020

Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., pour la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, d'une clôture de sécurité (garde-corps), de bases, de conduits souterrains, de fourniture et installation de mobilier d'éclairage et de feux de circulation, là ou requis, dans le boulevard de la Côte-Vertu, de la rue Bourgoin au boulevard Marcel-Laurin. — Arrondissement : Saint-Laurent. - Contrat XVI (PRR 2012- réseau artériel). Dépense totale de 3 716 366,73 \$ (Contrat: 3 342 866,73 \$ + Incidences: 373 500,00 \$) taxes incluses. Appel d'offres public 224901 - 6 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil municipal
Le 18 juin 2012

Direction générale

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

M. Laurent Blanchard
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Vice-président

M. Lionel Perez
Arrondissement de
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Membres

M. Daniel Bélanger
Arrondissement du Sud-Ouest

M. Christian G. Dubois
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

Mme Ginette Marotte
Arrondissement de Verdun

Mme Marie Potvin
Arrondissement d'Outremont

Mme Lise Poulin
Arrondissement de Lachine

M. Gaétan Primeau
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Montréal, le 13 juin 2012

M. Gérald Tremblay
Maire de Montréal
Membres du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à la résolution au mandat SMCE120266020, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., pour la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, d'une clôture de sécurité (garde-corps), de bases, de conduits souterrains, de fourniture et installation de mobilier d'éclairage et de feux de circulation, là ou requis, dans le boulevard de la Côte-Vertu, de la rue Bourgoin au boulevard Marcel-Laurin. — Arrondissement : Saint-Laurent. - Contrat XVI (PRR 2012- réseau artériel). Dépense totale de 3 716 366,73 \$ (Contrat: 3 342 866,73 \$ + Incidences: 373 500,00 \$) taxes incluses. Appel d'offres public 224901 - 6 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Laurent Blanchard
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Critères d'examen	4
Mandat SMCE120266020	5
Conclusion	6

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

Critères d'examen et modalités de fonctionnement

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2M \$ ou contrat de services professionnels de plus de 1M \$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
 - Contrat accordé à un consortium;
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

SMCE120266020

Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., pour la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, d'une clôture de sécurité (garde-corps), de bases, de conduits souterrains, de fourniture et installation de mobilier d'éclairage et de feux de circulation, là ou requis, dans le boulevard de la Côte-Vertu, de la rue Bourgoïn au boulevard Marcel-Laurin. — Arrondissement : Saint-Laurent. - Contrat XVI (PRR 2012- réseau artériel). Dépense totale de 3 716 366,73 \$ (Contrat: 3 342 866,73 \$ + Incidences: 373 500,00 \$) taxes incluses. Appel d'offres public 224901 - 6 soumissionnaires.)

À sa séance du 9 mai 2012, le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier 1120266020, a mandaté la Commission permanente d'étudier le dossier. Ce dernier répondait au critère suivant :

- *Contrat supérieur à 2 000 000\$ présentant un écart de plus de 20 % entre le prix de l'adjudicataire et l'estimation interne;*

Le 29 mai, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE120266020 qui lui avait été confié. Ils ont rencontré les responsables de la Direction des travaux publics (DTP) qui ont répondu à leurs questions.

Ces derniers ont d'abord expliqué brièvement la nature des travaux prévus dans le présent contrat. Ils ont aussi indiqué que le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de la soumission est de 10% pour les travaux civils et 15% pour les travaux électriques étant donné les risques inhérents au projet. Des incidences sont également prévues pour les utilités publiques, les communications et la gestion des impacts. Elles sont également prévues pour l'ajustement des cadres et couvercles de chambres de compagnie d'utilités publiques et les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 20 février au 14 mars 2012. Sur vingt-quatre preneurs du cahier des charges, 6 ont déposé une soumission et 18 se sont désistés, soit une proportion respective de 25% et 75%. La raison du désistement varie d'un fournisseur à l'autre: 5 répondants (28 %) ont indiqué être sous-traitants, 3 répondants (17%) ont manqué de temps à soumissionner, 2 répondants (11%) ont dit ne pas être intéressés par le mandat et 8 fournisseurs (44%) n'ont pas motivé leur désistement.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation de contrôle est de 20,1%. L'équipe de la Division de l'économie de la construction (DEC) de la DTP a analysé les six soumissions conformes reçues et a constaté trois groupes d'activités qui expliquent

pratiquement tout l'écart. Pour le groupe *Préparation du lit et remblayage*, l'estimation est de 470 000 \$ supérieure à la plus basse soumission conforme en raison d'une stratégie plus conservatrice en ce qui a trait au transport des matériaux. Pour ce qui est du groupe *Revêtement bitumineux*, l'écart de 120 000 \$ s'explique sans doute par les escomptes sur les matériaux anticipés par l'adjudicataire. L'écart de quelque 205 000 \$ pour le groupe *Électricité et feux de circulation* est dû au fait que l'estimation a été basée sur les prix de deux sous-traitants.

Enfin, la Direction des travaux publics a obtenu les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne faisait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec.

N'ayant pu conclure sur ce dossier lors de leur séance du 29 mai, les membres de la commission ont demandé et obtenu des renseignements complémentaires de la DTP et ont statué sur le dossier le 6 juin.

Les membres ont obtenu des explications satisfaisantes relativement à la fixation des contingences à 15 % et aux coûts qui pourraient être nécessaires si la DTP se trouvait dans une situation de reprise du processus d'appel d'offres. De même, après échanges entre la commission et la DTP, les membres ont pu obtenir le tableau comparatif, article par article, des coûts estimés et des prix soumis par l'adjudicataire.

Les commissaires ont tenu à souligner qu'ils considèrent que toute la documentation pertinente provenant de la DEC devrait toujours leur être remise dans un format facilitant sa consultation. De même, ils ont réitéré la nécessité qu'un expert technique directement lié au dossier soit présent lors des séances de la commission pour répondre sur-le-champ aux questions des membres.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du présent contrat.

En conséquence, ils émettent le constat suivant à la majorité.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie le représentant de la Direction des travaux publics pour ses interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % favorable à la Ville entre le prix de l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire.

Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission au responsable du dossier;

Considérant que les explications fournies par le représentant de la Direction des travaux publics sont satisfaisantes et justifiables;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE120266020 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier.